

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

2^E CYCLE

1. Les bulletins seront distribués aux dates suivantes					
1 ^{re} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin		
13 octobre	9 novembre	15 mars	26 juin		
2. Fréquence d'évaluation des disciplines et des principales compétences (<i>pondération de la note finale</i>)			1 ^{re} Étape (20 %)	2 ^e Étape (20 %)	3 ^e Étape (60 %)
Français	Lire (50 %)		X	X	X
	Écrire (30 %)		traces	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		traces	X	X
Anglais	Interagir oralement en anglais (50 %)		X	X	X
	Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			X	X
	Écrire des textes (15 %)			X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)			X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		X	X	X
Science et technologie			X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté			X	X	X
Éthique et culture religieuse				X	X
Éducation physique et à la santé C1 (33%) : agir C2 (33%) : interagir C3 (34%) : adopter un mode de vie sain			C1-C3	C2- C3	C1-C2- C3
Arts plastiques				X	X
Musique C1(30%) : inventer C2(40%) : interpréter C3 (30%) : apprécier			C1-C3	C2-	C1-C2-C3
Compétence Travailler en équipe					X
3. Modalités d'évaluation					
<p>Les enseignants utilisent différents moyens et outils pour recueillir et consigner des données afin de porter un jugement éclairé sur l'acquisition et la mobilisation des connaissances de leurs élèves. Cette cueillette d'information se fait par l'analyse et l'observation de plusieurs tâches ou épreuves réalisées par les élèves en cours et au terme du processus intégré d'apprentissage et d'évaluation qui se déroule tout au long de l'étape.</p> <p>Certaines tâches sont simples et d'autres plus complexes. Des grilles de correction sont utilisées par exemple en écriture pour analyser les textes, des entrevues sont réalisées en lecture, des observations sont consignées en musique, en éducation physique, des examens et diverses épreuves sont utilisées dans la plupart des matières, tout cela dans le but de bien situer le cheminement de votre enfant en fonction des critères d'évaluation définis dans le Programme de formation de l'école québécoise et dans les cadres d'évaluation qui l'accompagnent.</p>					